



Wallonie

Commune d'Aubel

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mr Jean-Sébastien DENOËL, demeurant Thier Martin 78b à 4651 HERVE.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, rue des Platanes et cadastré Section A, parcelle n° 1001 L.

Le projet consiste en **la construction de deux habitations**, et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme et du guide régional en vigueur sur les points suivants :

- *Murs de soutènements et modifications du relief à moins d'un mètre des limites parcellaires ;*
- *Implantation en recul par rapport à l'alignement ;*
- *Rapport façade/pignon non respecté ;*
- *Pente des toitures ;*

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous) :

DE PREFERENCE SUR RDV, AFIN DE PERMETTRE LE RESPECT DES DISTANCES SOCIALES REQUISES

les jours ouvrables de **9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Mme ROHEN ou Mr NELISSEN (service urbanisme)** - téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**, dont le bureau se trouve à **l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolai n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 26.07.2021 au lundi 30.08.2021 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal – Place Nicolai n°1 – 4880 Aubel**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**



Wallonie

Commune d'Aubel

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mr Jean-Sébastien DENOËL, demeurant Thier Martin 78b à 4651 HERVE.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, rue des Platanes et cadastré Section A, parcelle n° 1001 L.

Le projet consiste en **la construction de deux habitations**, et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme et du guide régional en vigueur sur les points suivants :

- *Murs de soutènements et modifications du relief à moins d'un mètre des limites parcellaires ;*
- *Implantation en recul par rapport à l'alignement ;*
- *Rapport façade/pignon non respecté ;*
- *Pente des toitures ;*

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous) :

DE PREFERENCE SUR RDV, AFIN DE PERMETTRE LE RESPECT DES DISTANCES SOCIALES REQUISES

les jours ouvrables de **9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Mme ROHEN ou Mr NELISSEN (service urbanisme)** - téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**, dont le bureau se trouve à **l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolai n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 26.07.2021 au lundi 30.08.2021 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal – Place Nicolai n°1 – 4880 Aubel**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**